

## Communication de Monsieur le Professeur Paul SADOUL



Séance du 4 mai 2001



### Le Régionalisme Lorrain de 1830 à 1914

Dès 1830, les mouvements de décentralisation que l'on appellera plus tard régionalistes ont été très actifs en Lorraine. Ils ont eu de multiples retentissements sur l'activité régionale et un important écho national, puisque durant des décennies, il a été fait référence au programme de Nancy de 1865.

Nous envisagerons successivement ce que l'on pourrait appeler les préliminaires de ce programme de Nancy, puis le programme de 1865, et enfin le mouvement régionaliste lorrain de 1871 à 1914.

#### Les préliminaires

Avant que 19 notables nancéiens soucieux du bien public rédigent et soumettent à l'opinion publique en 1865 un important projet de décentralisation administrative, le désir de respecter et de développer la vie propre des régions s'était manifesté de multiples façons dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

En 1785, Necker propose de confier aux assemblées provinciales le soin d'élaborer les règlements utiles à la contrée. Une commission composée de propriétaires doit avoir : *le choix des encouragements favorables... au travail et aux débouchés de la province en particulier*. Necker accepte les diversités régionales et semble même les encourager par l'octroi de libertés locales. Les assemblées provinciales octroyées en 1787 ont des pouvoirs très limités et de plus elles sont révocables : *elles n'ont*

*pas d'autre titre à l'existence que la bienveillance du monarque.* En fait, elles ont été créées pour permettre au pouvoir royal d'échapper à la sanction des cours souveraines en ce qui concernait les impôts.

La création de ces assemblées fait surgir de multiples contestations. Les Messins réclament la réunion d'Etats Généraux d'Austrasie, car les possibilités d'action de l'Assemblée provinciale leur paraissent fort limitées. Mory d'Elvange, membre très actif de l'Académie de Nancy, publie une brochure : *Droits, Etats et coutumes en Lorraine*, qui exalte le patriotisme des Lorrains. La réorganisation du régime judiciaire, avec la limitation du pouvoir des parlements, édictée en mai 1788 est considérée comme une violation des traités des siècles passés. M. de Bouteiller rappelle qu'en passant sous la souveraineté de la France, la Lorraine n'avait pas été confondue dans l'ancien domaine de la Couronne, et qu'elle avait gardé sa constitution propre. Il était stipulé par le traité de Vienne que la Lorraine formerait un *gouvernement séparé*.

Les déclarations en faveur des libertés provinciales se multiplient. Cette agitation entraîne le Conseil d'Etat à déclarer, dans un arrêt du 5 juillet 1788, que le Roi ordonnait de rechercher dans les archives provinciales les mémoires relatifs aux relations entre les provinces et le pouvoir royal.

De nombreux cahiers de doléances de 1789 réclament : *le respect de l'unité territoriale, économique et sociale des provinces (1)*. Lorsque cette unité est administrativement morcelée, il est demandé de supprimer enclaves et frontières irrationnelles afin de libérer la vie locale d'entraves qui s'opposent à son épanouissement. Il faut supprimer les incohérences et en particulier réunir aux diverses provinces les territoires qui leur auraient été à tort arrachés afin qu'ils soient englobés sous l'autorité d'une même assemblée. Cette assemblée, élue et non nommée comme les assemblées qui avaient été instituées par le décret de 1787, doit avoir des pouvoirs administratifs étendus.

Dans son discours aux Etats Généraux le 5 mai 1789, Necker rappela qu'au niveau des provinces, il fallait tenir compte de *la diversité des usages, . . . la pensée et le caractère des habitants, les anciens préjugés, les vieilles habitudes, bref tous ces liens . . . que la prudence d'un grand corps doit sagement apprécier*. Mais à cette mise en garde Sieyès répondit que : *la France ne doit pas être une assemblée de petites nations...il faut que la France puisse former un seul tout soumis uniformément dans toutes ses parties à une Législation et une Administration communes*. Si Mirabeau souhaitait qu'on conserve les limites des provinces, d'autres pensaient qu'il fallait : *porter la hache au tronc même de l'arbre pour surmonter les difficultés qui naissaient du régime et des privilèges de chaque province, et pour*

*cela adopter la nouvelle division en départements* (Target). Le principe en fut voté la nuit du 4 août, ce qui fit dire à un député de Nîmes : De même que Louis XIV disait un jour : *il n'y a plus de Pyrénées, nous pourrions dire du pacte solennel qu'ont juré les 1200 représentants de la Nation : il n'y a plus de provinces* . Quelques mois plus tard (le 4 février 1790), Louis XVI approuvant la division en 83 départements déclarait : *Cette subdivision égale et sagement motivée. . . réunit à un même esprit et à un même intérêt toutes les parties du royaume.*<sup>(1)</sup>

Cette départementalisation retire en fait tout pouvoir de décision aux assemblées locales pour le donner au pouvoir central. Le Directoire et l'Empire l'utilisent avec profit pour unifier la France, et la Restauration n'y touche pas. La France est devenue une nation où le pouvoir administratif fortement centralisé à Paris gouverne les départements français sans tenir compte des différences régionales. Celles-ci doivent être effacées, sinon la puissance de l'état risque d'être affaiblie.

Bien entendu, cette centralisation administrative n'a pas fait disparaître les particularismes, n'a pas effacé les souvenirs historiques ; il subsiste des traces plus ou moins évidentes et plus ou moins vivantes de la vie propre des provinces. En Lorraine, où la perte de l'indépendance ne remonte qu'à quelques décennies, ces traces existent , plus nettes qu'ailleurs, il y a une certaine nostalgie d'une vie régionale propre.

En 1835, en tête du premier numéro de la *Revue de Lorraine*, son comité de rédaction déclare : *Depuis que la Lorraine a cessé d'exister comme duché ou comme province, cette communauté de mœurs, d'intérêts et de souvenirs qui unissait ses habitants ne s'est point effacée*, et il souligne que notre région est une de celles qui ont le mieux conservé les caractères qui leur étaient propres, où *l'attachement aux souvenirs historiques et locaux a survécu aux institutions abolies*.

Le rédacteur en chef de la *Revue* s'empresse d'ajouter : *il ne s'agit pas de ressusciter un régime à jamais détruit. Ce qui a été bon autrefois serait mauvais à présent... il ne peut être question d'aucune atteinte à l'unité nationale de la France... Mais le découpage a laminé les particularités, a été nuisible au maintien d'une vie régionale.*<sup>(2)</sup>

Et dans ce premier numéro de la *Revue lorraine*, le bouillant Prosper Guerrier de Dumast (on dirait aujourd'hui le jeune quadra puisque il a 39 ans) dénonce les méfaits de la division de la France en départements : *mode de section arbitraire... par lequel on a fait des morceaux et pas des membres ... les départements qu'on a fabriqués à coup de ciseaux sont des fragments de territoire trop petits. . . ils sont nés de l'envie aveugle d'anéantir ce qui existait... Ces lambeaux des anciennes provinces tourmentés, ils se cherchent douloureusement comme les tronçons d'un serpent*.

Les départements sont en servitude ! : *ce mot rappelle si bien quel est le sort de 80 départements humbles, courbés, comme anéantis au pied de celui de la Seine... Ils sont en tutelle permanente... ils ne peuvent, sans consulter les bureaux de Paris réparer seulement un pont qui s'écroule.*

Cette centralisation n'a pas seulement l'inconvénient de limiter les initiatives, elle tue la démocratie ; c'est ce que redoute Choley, admirateur de Tocqueville qui avait déclaré : *il y a d'autant plus de démocratie qu'il y a moins de centralisation. Or, ajoute-t-il, la centralisation administrative existe en France plus entière que sous Louis XIV.*

Face à cette situation, quels sont les remèdes proposés par ces Régionalistes de 1835 ?

En premier lieu : *au lieu de nous répandre ... en plaintes stériles, tâchons de racheter par nos efforts les inconvénients du système actuel... en rappelant parmi nous l'activité et le développement des esprits. C'est ce que propose en première place la Revue lorraine.*

Il est nécessaire de mieux connaître le passé de la province dans laquelle on vit, les anciens monuments, l'histoire des conflits et des batailles gagnées, la vie des grands hommes. Il faut aussi connaître l'état présent du Pays, son agriculture, son commerce, son industrie aussi bien que sa vie scientifique et artistique. Les travaux des sociétés savantes doivent permettre de satisfaire à ces exigences, car ils étudient l'histoire de la province et son développement.

Guerrier de Dumast<sup>(3)</sup> insiste sur l'importance de ces efforts à poursuivre localement : *Vous voulez échapper au despotisme de Paris, commencez donc à vous y soustraire non par des boutades incohérentes, mais avec suite et patience..., vos talents, dévouez les à la contrée particulière qui vous a vus naître.*

Cette vie propre ne peut être réalisée au niveau du département, les élites y sont isolées et ne peuvent progresser, *les plus nobles facultés s'atrophient par défaut d'exercice.* <sup>(3)</sup> Et Choley ajoute : *trente années de centralisation ont suffi pour rendre les fils de nos pères froids, mesquins égoïstes et maussade.* Au dessous d'un million d'habitants, l'expérience a montré que : *il n'y a pas alors production locale suffisante de capacités en tout genre. 1 200 000 hommes groupés feraient quelque chose, séparés en 3 fois 400 000, ils ne font rien* <sup>(3)</sup>. Une vie sociale active et indépendante de Paris ne peut se développer que dans une province rassemblant 2 à 5 départements. Cette province, qui représente une sous-nationalité, se forme : *soit par communauté originelle de race qui entraîne une analogie de mœurs... soient par démarcations géographiques faciles à saisir selon le relief, la ressemblance du sol et des productions végétales.*

La province doit avoir une capitale bien vivante dont les autres villes acceptent la prééminence. Les chefs-lieux de département ou d'arrondissement qui la refuseraient mettraient en péril l'avenir de la régionalisation. *Si les petites villes prétendent marcher à part, chacune pour son compte, au lieu de se réunir derrière la bannière des grandes, elles seront pitoyablement dupes d'un isolement qui ne leur laissera que leur faiblesse.*

Au niveau de cette province, il faut évidemment *tout ce qui est nécessaire à l'existence intellectuelle et morale d'une portion de royaume vivante quoique subordonnée*, c'est-à-dire une Magistrature, une Académie, des Corps administratifs.

En Lorraine, le maintien d'une vie intellectuelle active est une des préoccupations de l'Académie fondée par Stanislas, depuis sa renaissance en 1802. Comme l'écrit Pfister <sup>(4)</sup> : *elle attirait à elle tous les habitants de la ville qui s'occupaient de sciences, d'arts, de Littérature ou d'agriculture*. Ses membres y font de nombreuses communications sur l'histoire de la Lorraine, tels Augustin Digot et Henri Lepage, sur les artistes lorrains, comme Meaume sur Jacques Callot, ou sur les recherches scientifiques, Godron y publie ses travaux botaniques. Avec l'appui de l'Académie, un groupe d'artistes organise en 1833 une exposition dont la Société des Amis des Arts assurera la répétition périodique. Grâce à quelques uns des académiciens sont fondées des sociétés savantes spécialisées, telle la Société de Médecine de Nancy créée en 1842 par Edmond Simonin, futur Secrétaire perpétuel de l'Académie nancéienne.

En 1848 à l'initiative des frères Feyen, jeunes peintres pleins d'avenir, et de leurs amis, apparaît la Société d'Archéologie lorraine dont des notables développeront sans se lasser l'œuvre majeure : le Musée historique lorrain. Son secrétaire l'Abbé Guillaume en précise les buts : *conserver avec un religieux respect le culte des anciens souvenirs, et mériter par cet acte pieux plus de confiance et d'estime de la part de leurs frères de France.* <sup>(5)</sup>

Ainsi une vie culturelle spécifiquement lorraine se développe entre 1830 et 1860. Ceci satisfait le vœux exprimé par le fondateur de la *Revue de Lorraine* : *La décentralisation doit commencer par être sociale, c'est-à-dire se déclarer dans les intérêts et dans les mœurs*. Il était bon qu'il en soit ainsi, car pour le même auteur : *...ceux qui ont réclamé une décentralisation politique ont commencé par la fin.*

En somme, une première étape est déjà en place, d'une part il existe un foyer de pensée très vivant, d'autre part on note un réel désir de décentralisation. Les projets politiques qui sont restés assez vagues dans le plaidoyer de P. Guerrier de Dumast vont pouvoir être précisés, ce sera l'œuvre des auteurs du projet de 1865.

### Projet de 1865

Le projet de décentralisation publié en 1865 <sup>(6)</sup> est signé par 19 notables habitant Nancy ou les environs, tous intéressés par l'histoire de leur province. A l'exception de 3 d'entre eux, ils appartiennent depuis des années à la Société d'Archéologie lorraine et en ont été souvent les fondateurs. Ils ont des opinions politiques et religieuses diverses : si certains sont royalistes et catholiques, d'autres sont républicains et francs-maçons ; tous sont à des degrés divers des opposants au régime du Second Empire. Quatre d'entre eux ont publié entre 1860 et 1863, sous le titre vague de *Varia*, cinq gros volumes réunissant des articles traitant d'histoire, de politique ou de philosophie, qui montrent les opinions libérales et les préoccupations décentralisatrices des auteurs.

Les 19 se sont réunis à l'initiative d'Alexandre de Metz Noblat et de Maurice de Foblant, quadragénaires catholiques libéraux. Ils ont décidé de se réunir à moins de 20 pour rester dans la légalité. Ils souhaitent discuter un programme de décentralisation, afin d'établir un rapport qui sera diffusé à des sommités de l'opposition. *Les commentaires de ces correspondants imprimés à la suite du rapport donneraient à la petite machine provinciale une amplitude et un effet inattendus... Ces correspondants étant les écrivains et les politiques le plus en vue du moment, le public ainsi alléché viendrait à nous...* conclut un membre du groupe, le Comte de Ludre <sup>(7)</sup>. Une réunion hebdomadaire de 2 à 3 heures, présidée par Alexandre de Metz permet de discuter un avant-projet. Au bout de 3 mois le rapport est rédigé par Maurice de Foblant, Ed. Cournault et Alexandre de Metz.

*Dans une longue introduction, les auteurs du projet rendent hommage à ceux qui les ont précédés, défenseurs généreux d'une doctrine incomprise, parmi lesquels ils rangent aussi bien Villèle et Tocqueville qu'Odilon Barrot, organisateur de la campagne des banquets à la fin du règne de Louis-Philippe. Ils soulignent ensuite que la décentralisation est un problème à l'ordre du jour dont l'importance a été reconnue par tout ce qu'il y a d'intelligent dans les rangs de tous les partis, y compris celui qui nous gouverne. Rouher, qu'Olivier surnomma le vice-empereur, s'était en effet prononcé pour une certaine régionalisation. Ils affirment que leur projet est bien une œuvre collective, expression de la majorité d'un groupe qui a longuement discuté les propositions de chacun.*

Les décentralisateurs ne souhaitent nullement la rupture de l'unité nationale. Seuls des personnages de mauvaise foi peuvent soutenir une accusation aussi odieuse et aussi puérile. Pour nous, proclament-ils : « *L'unité est faite, gardons la . . . en nous félicitant qu'elle existe* ».

Les décentralisateurs ont la prétention d'obtenir :

- que la province, *où vivent les quatorze quinzièmes de la population de l'Empire, ne soit plus . . . la très humble tributaire de Paris .*

- que *les fonctionnaires cessent d'être tout, (car ils) sont faits pour les citoyens, et non les citoyens pour les fonctionnaires. . . .*

*Le préfet est le maître le plus redoutable. Non seulement il occupe la place d'honneur dans toutes les cérémonies publiques . . . mais il nomme et révoque les maires, a dans sa main les instituteurs, les commissaires de police et les gardes champêtres . . . Il surveille les journaux et les imprimeries. . . classe à son gré chacun de nous dans l'ivraie ou le bon grain et désigne aux électeurs tous les candidats qu'il lui serait agréable de voir nommés. Le préfet, c'est l'écueil . . . Il a les pouvoirs d'un tuteur sans en avoir les qualités... il ne peut connaître les 500 communes de son département . . . et ses commis ne sont pas plus que lui pourvus de connaissances locales. S'il a des décisions à prendre, il s'en remettra fatalement à l'inspiration du moment, c'est-à-dire au hasard aveugle ou bien aux conseils des courtisans qui pullulent inévitablement autour de tout pouvoir . . . ».*

*Pour faire les affaires de la France, il faut donner des droits et des attributions aux Français* et les auteurs proposent une série de réformes au niveau de la commune, du canton et du département.

Les habitants réunis en une **commune** possèdent un patrimoine, des voies publiques, une église, un hospice etc..., ils ont à faire des dépenses collectives qui doivent être gérées par le Conseil municipal. Si la tâche est trop lourde, le Conseil municipal fera appel au Conseil cantonal et au besoin au Conseil général. Pour l'enseignement primaire la responsabilité sera donnée au Conseil général. Pour certaines gestions, telles que Forêts et Rivières, les communes auront recours à l'administration gouvernementale. Lorsque la population communale est trop peu nombreuse, des regroupements de communes sont souhaitables. Le Maire de la commune doit être choisi au sein du conseil élu, mais la majorité des 19 conclut finalement que sa nomination revient au Gouvernement car le maire, mandataire de son conseil, assume aussi des fonctions d'agent de l'Etat.

Le **canton** est un *groupe de communes assez peu distantes pour qu'on puisse aller de l'une à l'autre en une journée* . A un Conseil cantonal reviendraient les pouvoirs attribués au Conseil d'arrondissement, unité territoriale qui serait supprimée. Ce Conseil comprendrait 8 à 12 membres choisis pour 6 ans et nommés par les Conseils municipaux, au besoin regroupés en sections. Ses attributions comprendraient la répartition des impôts locaux, la tutelle des communes rurales, la viabilité

vicinale, la police rurale, les irrigations. Quatre sessions par an seraient nécessaires et un secrétaire appointé résiderait au chef lieu de canton. Toute ville comptant plus de 6 000 âmes assurerait sa propre administration. Il serait utile et assez facile de remanier la division de certains cantons pour remédier à des inégalités.

Certains **départements** sont *des circonscriptions tellement artificielles qu'elles ne vivront jamais*. Des remaniements devraient être envisagés, mais revenir aux anciennes provinces *ne serait pas sage car plusieurs des provinces de l'Ancien Régime avaient des limites arbitraires, et depuis lors des changements se sont produits dans les affinités naturelles des populations*. Quoiqu'il en soit, le département reste une des bases essentielles de la réforme administrative proposée. Aujourd'hui, déclarent les décentralisateurs nancéiens, le Conseil Général délibère, *nous voudrions qu'il ait le droit de statuer et de statuer en dernier ressort. Il faut que le budget cesse d'être soumis à l'approbation gouvernementale*. L'exécution des décisions du Conseil Général doit être confiée à une commission permanente de 5 membres élus pour 3 ans par le Conseil Général. A cette commission sont dévolues la majorité des responsabilités qu'assumaient le préfet, en particulier, *elle assume la pleine et libre gestion des intérêts départementaux*.

Les auteurs concluent ainsi leur projet de réforme administrative : *tout cela se tient, et pour atteindre le but, à savoir décentraliser, rien de tout cela n'est indifférent*.

Le texte minutieusement étudié est adressé aux personnalités françaises ayant exprimé quelques critiques à l'égard du pouvoir impérial ; leurs commentaires sont sollicités. Ils répondent en général très favorablement, et l'adhésion au projet est souvent enthousiaste. L'unanimité est réalisée contre les pouvoirs excessifs du préfet. Plusieurs d'entre eux soulignent que les décrets de décentralisation préparés par le Gouvernement n'apporteraient aucune liberté pour les citoyens car ils renforcent les pouvoirs des préfets. Les républicains Jules Ferry, Sadi Carnot, Casimir Perier, tout comme Guizot, Falloux ou Haussenville, approuvent avec enthousiasme le projet, mais ils sont en général surpris que la nomination du maire soit toujours accordée au préfet. Aucun n'ose plaider pour une restauration des provinces.

Forts de ces appuis, les 19 publient une seconde édition de leur projet, accompagnée des lettres de 53 personnalités politiques et d'un *Dernier mot* dans lequel ils répondent aux observations faites. Après avoir noté que les journalistes avaient souligné *le retentissement considérable du projet dont tout le monde a parlé*, les Nancéiens n'hésitent pas à ironiser sur certains commentaires : *Si c'est dire du mal du Gouvernement que de dire tout simplement du bien de la liberté, la faute n'est point à nous*.

Mais, pour eux : l'essentiel est que *notre Projet a soulevé un mouvement considérable d'opinion, ce qui démontre que la question de la décentralisation est mûre et qu'il y aurait quelque sagesse à s'occuper de la résoudre.*

Le Projet de Nancy a eu plus de retentissement que les volumes publiés quelques années auparavant par des hommes politiques opposés à la politique très centralisatrice de Napoléon III. Les débats vont se succéder, les partisans du gouvernement impérial multiplient les protestations, dénoncent le Projet comme légitimiste et contre-révolutionnaire tandis que le Temps, le Journal des Débats, la Revue des deux mondes, soutiennent Alexandre de Metz Noblat et ses amis. En septembre 1869, un certain nombre de journaux de province organisent à Lyon un congrès décentralisateur où sont discutées les réformes administratives proposées par les Nancéiens, et auquel participe Victor Vaillant, rédacteur en chef du journal *le Lorrain* de Metz <sup>(8)</sup>.

Cédant à l'opinion publique, l'Empire se voulant libéral réunit en janvier 1870 une commission de décentralisation de 47 membres. Présidée par Odilon Barrot, elle comprend, outre Alexandre de Metz, plusieurs personnalités ayant soutenu le Projet de 1865. L'abolition de l'Empire le 4 septembre met fin à cette commission.

### **Le mouvement régionaliste lorrain de 1871 à 1914**

En 1871, une proposition ne laissant au préfet qu'un simple rôle de représentant du pouvoir central avait été rejetée par l'Assemblée Nationale. Mais quelques mois plus tard, à propos de l'organisation des Conseils généraux, il est envisagé de créer une commission départementale conforme à celle proposée par le Projet de Nancy, c'est-à-dire responsable de la tutelle des communes en lieu et place du préfet ; son rôle est décrit dans l'article 87 du projet de loi communale. Après avoir été discuté longuement en commission, à 3 reprises, cet article 87 disparaît sans débat grâce à l'intervention personnelle de Thiers. <sup>(9)</sup> Jules Ferry, qui avait pourtant réclamé l'autonomie complète des communes et reproché aux 19 d'avoir laissé trop de pouvoir au préfet, ne proteste pas plus que Jules Simon, Casimir Perier ou Eugène Pelletan, qui avaient pourtant adhéré avec enthousiasme au projet de Nancy. Les républicains ont alors besoin d'un pouvoir central solidement représenté au niveau départemental par le préfet. La décentralisation administrative n'est plus de mise, elle n'a représenté qu'une des armes utiles pour mettre en difficulté Napoléon III.

Dans la République votée en 1875, le Projet de 1865 cesse d'être d'actualité, toute réforme de l'administration régionale est oubliée. Le département reste la seule unité territoriale groupant deux ou trois centaines de milliers d'habitants, sur lesquels règne le préfet représentant le

pouvoir central. De cet administrateur dépendent la vie de tous les jours comme les crédits pour les grands travaux. Le Conseil général délibère, propose, demande, mais n'exécute ni ne commande.

Cependant toute vie provinciale n'a pas disparu et bon nombre de citoyens pensent que le développement des initiatives et des énergies régionales est un élément indispensable du dynamisme national. En 1875, le Journal des Débats adopte le mot régionalisme récemment proposé pour désigner le groupement naturel d'individus ayant le sens d'une certaine communauté.

Pour les trois départements lorrains restés français, c'est à Nancy que l'on va poursuivre des études supérieures, consulter en cas de maladie grave, ou faire des achats importants. Nancy n'est pas seulement le chef-lieu de cet hétérogène département de la Meurthe-et-Moselle, mais de fait la capitale des trois départements lorrains.

On y a accueilli de nombreux Messins et des Alsaciens, de toutes les classes sociales ; dans le faubourg Saint Georges, les patois germaniques sont plus souvent entendus que le français. Le développement industriel est tel que les chefs d'entreprise doivent faire appel à une main d'œuvre extérieure à la Lorraine et à la France. A cette immigration s'ajoute celle des militaires, en 20 ans, la garnison est passée de 600 hommes de troupe à 8 000. Au total, entre 1869 et 1891, la ville gagne 40 000 habitants, sa population a presque doublé. On construit en hâte, et seul un vote faiblement majoritaire du Conseil municipal interdit le lotissement du Cours Léopold, planifié par un promoteur parisien.

Cette population hétérogène a-t-elle une volonté régionaliste dynamique, souhaite-t-elle une certaine décentralisation, ou juge-t-elle au contraire que la centralisation est indispensable pour garder un Etat fort ? Les Lorrains anciens et nouveaux de la fin du XIX<sup>ème</sup> ont-ils une vie sociale suffisamment indépendante de Paris pour que l'on puisse considérer qu'ils sont rassemblés en une *sous-nationalité homogène* ? pour reprendre les termes employés par Guerrier de Dumast plus d'un demi siècle auparavant.

Si la vie industrielle et commerçante explose, la vie intellectuelle et culturelle n'est pas en reste. L'université devient la première université de province. Aux trois facultés que Guerrier de Dumast a obtenues grâce à un combat opiniâtre mené de 1852 à 1869, est venue s'ajouter la faculté de Médecine transférée de Strasbourg à Nancy en 1873. Cantonnés jusqu'en 1890 dans le Palais des Académies, ces divers établissements occupent bientôt de nouveaux locaux près de la porte de la Citadelle ou dans le faubourg Saint-Pierre. Le nombre d'enseignants avoisine la centaine, et le

nombre des étudiants va bientôt dépasser les mille. Le gouvernement fait un effort considérable pour que l'université de Nancy puisse rivaliser avec les universités allemandes. Il multiplie les créations de chaires et accorde d'importants crédits auxquels s'ajoutent les subventions des industriels. Les sociétés savantes locales, le Conservatoire, le Théâtre, multiplient les manifestations. La vie artistique déborde d'activité.

En 1892, les fêtes de Nancy qu'honore la visite du président Carnot font prendre conscience aux Lorrains de la vie propre de leur Lorraine. Au son de la *Marche lorraine* écrite pour la circonstance, une manifestation nationale a eu lieu dans leur capitale, toute la France y a fait écho. La *Lorraine artiste*, hebdomadaire qui vient de fêter son 12<sup>ème</sup> anniversaire, annonce en 1894 une prochaine exposition d'Art Décoratif et Industriel réservée aux artistes lorrains. Quelques mois plus tard, la même revue publie un discours de Maurice Barrès à Bordeaux, qui exalte la vie régionale : *A la Région il appartient de se constituer administrativement, socialement, politiquement. Sa seule obligation : reconnaître la république. Que la Région élise ses fonctionnaires et ses juges.*

Le 4 avril 1895, un groupe lorrain de décentralisation est constitué, il a comme président Gaston Gavet, jeune professeur de la faculté de Droit (il vient d'avoir 40 ans), assisté de Goutière- Vernole, l'animateur infatigable de la *Lorraine artiste*, et Goulette le directeur de *l'Est Républicain*. Ce groupe approuve la Ligue nationale de décentralisation qui réclame une décentralisation administrative. Il demande aux parlementaires de refuser tout crédit pour l'Exposition universelle prévue à Paris 5 ans plus tard, car ce projet va entraîner une surcharge excessive des budgets et nuira à l'activité du pays et même à sa politique étrangère <sup>(10)</sup>. Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle appuie cette démarche et il est suivi par d'autres conseils de province. La presse nationale s'en mêle durant plusieurs mois. La Ligue constate avec satisfaction les *progrès faits à la Chambre par le parti de résistance à l'Exposition*, et le groupe local déclare : *Nous avons fort à faire pour rendre à notre région de l'Est la vie intellectuelle, commerciale et industrielle qu'elle devrait avoir . . .* et l'Exposition de 1900 rencontre un grand succès.

Les partisans lorrains de la décentralisation sont, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, très séduits par les prises de position d'un jeune professeur montpelliérain Jean Charles-Brun qui anime une Fédération régionaliste française. En janvier 1903 une trentaine de Lorrains de toute opinion et de toute nuance fondent l'Union Régionaliste lorraine qui a pour président Gaston Gavet. Son jeune secrétaire, Henri de la Renomière, définit très clairement l'idée régionaliste, montrant *ce qu'elle contient en germe d'Energies insoupçonnées, de Force et de Grandeur. Il montre de quel admirable travail sont capables... toutes ces activités éparses de penseurs, d'artistes, d'industriels, réunies en un seul faisceau.*

Des commissions sont formées, les statuts discutés et l'Union Régionaliste lorraine (URL) souhaite la création d'un Conseil régional, (et non d'un parlement, terme qui évoque l'idée d'un régime ancien) qui devra gérer la Région. Au cours des réunions ultérieures de multiples projets sont envisagés, mais seules seront réalisées la création d'un périodique *le Pays lorrain* qui survivra grâce à la persévérance de Charles Sadoul, et l'organisation de conférences qui se répéteront régulièrement jusqu'en 1912. Après bien des discussions, 3 ans après sa fondation, l'URL adopte *en l'adaptant aux besoins d'aujourd'hui l'ancien et célèbre Programme de Nancy*.

Mais quoique l'URL ait eu le soutien de parlementaires lorrains tels que le sénateur Alfred Mézières ou les Députés Albert Lebrun et Louis Marin, la décentralisation administrative resta inexistante. Comme l'écrit le député Désiré Ferry en 1907 dans *le Pays lorrain : les institutions de l'an VIII sont toujours en honneur... les initiatives entravées, tout cela existe encore aujourd'hui tel que l'avait conçu le despotisme napoléonien*.

L'échec total de la régionalisation sur le plan politique contraste avec les succès des activités régionales dans les domaines économiques, scientifiques et culturels. Les banques, la Bourse et la Chambre de commerce de Nancy sont parmi les plus actives de France. La désastreuse aventure des Rayons N ne peut masquer les progrès remarquables de la faculté des Sciences. L'École psychiatrique de Nancy rivalise avec celle de la Salpêtrière. En France, l'Art nouveau n'a pas d'autre capitale que Nancy. Le Musée historique lorrain est le premier musée français consacré à l'histoire d'une province et ses créateurs revendiquent fièrement leur appartenance à la Lorraine.

Ces succès régionaux considérables enregistrés à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle ne conduisent nullement les Lorrains à rêver de séparatisme. Bien au contraire, car ils ont fait leur devise : *mieux œuvrer pour la petite patrie afin de mieux chérir la grande*.

Bon nombre de nos compatriotes se dévouent sans aucune ambition personnelle pour enrichir le Musée lorrain ou pour organiser des manifestations commémoratives dans les hauts lieux de Lorraine, à la Mothe ou à Sion-Vaudémont. Les cours publics et les conférences consacrés à l'histoire sont nombreux et suivis par un large public. Bref, le culte de la Lorraine est très vivace, ce régionalisme est indiscutablement prospère, mais il n'a aucun pouvoir administratif. Les décisions politiques appartiennent au pouvoir central, le pouvoir exécutif régional est entre les mains du préfet.

Un historien lorrain contemporain Philippe Alexandre a récemment écrit : *le sentiment identitaire lorrain est lié à un anti-germanisme profond*.

(11) On chercherait en vain dans les écrits de P. Guerrier de Dumast ou

d'Henri Lepage la moindre phrase hostile à l'Allemagne. Entre 1870 et 1914, l'hostilité à l'égard de l'Allemagne n'était pas propre à la Lorraine, elle se manifestait dans toute la France et dans tous les partis politiques. L'*Alsace-Lorraine* était un des éléments symboliques du patriotisme français. Si dans notre région l'hostilité était plus évidente, c'est avant tout parce que les Lorrains n'avaient pas accepté l'annexion d'une partie de leur province. Le désir de rivaliser avec les vainqueurs de 1871 a motivé l'action de beaucoup de nos compatriotes.

Les Régionalistes du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècle débutant souhaitent avant tout que leur province ait une vie propre, que les Lorrains gardent la liberté d'entreprendre et de créer. Ils rejettent la tutelle intellectuelle de Paris, qui stérilise, comme ils rejettent la centralisation administrative qui paralyse la vie provinciale. Mais tout séparatisme leur est étranger.

Souhaitons que les Lorrains du 3<sup>ème</sup> millénaire restent aussi fidèles à leurs racines que leurs aînés du début du XX<sup>ème</sup> siècle car, comme l'a écrit Maurice Barrès, : *Quand une âme lorraine se forme une haute conception de sa Terre et de ses Morts, cette idée, avec l'occasion, deviendra le principe de grandes actions lorraines.*



## Bibliographie

- 1) BERLET (Charles) *Les provinces au XVIII<sup>ème</sup> siècle et leur division en départements*. 1 vol, 568 pages Bloud et Gay Paris 1913
- 2) Revue de Lorraine, Nancy 1835 Editorial
- 3) GUERRIER DE DUMAST (Prosper). *Le Pour et le Contre sur la résurrection des provinces*, in Revue de Lorraine 1835, p27-39, p103-125
- 4) PFISTER (Christian). *Histoire de l'Académie* in FAVIER (J.) *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas 1750-1900*. Nancy, 1902.
- 5) GUILLAUME (Abbé). Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine 1853, p5.
- 6) *Un projet de décentralisation*, 2<sup>ème</sup> édition, 73 pages, Vagner Nancy 1865
- 7) LUDRE (Gaston, Comte de) *Alexandre de Metz Noblat*, in Mémoires de l'Académie de Stanislas 1893 p207-266
- 8) VOILLIARD (Odette). *Autour du programme de Nancy 1865*, in Régions et Régionalisme en France du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Actes publiés par Christian Gras et Georges Livet, Presses Universitaires de France, Paris 1977, et *la Faculté des Lettres et le mouvement intellectuel en Lorraine avant 1870*, Annales de l'Est 1954, p187-209.
- 9) PAYARD (Maurice). *Un projet de décentralisation, Nancy 1865*, in le Pays lorrain 1904 p297, 320, 335.
- 10) SADOUL (Paul). *Vie sociale et culturelle à Nancy entre 1890 et 1910*, in le Pays lorrain 1999 p57-64 et *Union Régionaliste lorraine*, in le Pays lorrain 1997, p139-141.
- 11) ALEXANDRE (Philippe). *Identité régionale et Modernité. Le régionalisme dans les Vosges de 1918 à 1933*, p413-444 in Ethnographie et propagandes 1 vol. 450 pp, PUN, Nancy 2000